COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATTE DU 31 AOUT 2020 à 19H30

<u>Présents</u>: AVERLAND Valérie, BAGOT Dominique, BAUDOIN Jérôme, BAZZOLI Yvan, BERNARD Daniel, BUISSON Nicole, BOUSSON Stéphane, BUTEZ Marie-Laure, CAMPAGNA Sophie, CLAUDEPIERRE Bernard, DEYGAS Marie-Christine, DORLY Dominique, FAVETTO Jean-Pierre, GERIN Laura, GIROND Isabelle, LOUET Isabelle, MONTLEVIER Sarah, PELERIN Gérard, PINET Martine, ROUX André, SAPPEY Romain

Pouvoirs: MARCHAND Gilbert ayant donné pouvoir à PELERIN Gérard

Absents: BARBIER Eric

Secrétaire de séance : BERNARD Daniel

ORDRE DU JOUR

- <u>2020-052</u>: Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration de Territoires 38 2020-053: Désignation du conseiller municipal en charge des questions de défense
- 2020-054: Création d'un marché du dimanche matin
- 2020-055: Adoption du règlement général du marché hebdomadaire du dimanche matin
- <u>2020-056</u>: Fixation des tarifs d'occupation du domaine public- marché hebdomadaire du dimanche matin
- <u>2020-057</u>: Suppression d'un poste de brigadier-chef principal de police municipale à temps complet
 - <u>2020-058</u>: Signature d'un contrat d'apprentissage et d'une convention pour un jeune en formation à la MFR de Chatte à compter du 07/09/2020
 - 2020-059: Décision Modificative N°1-Budget Commune
- 2020-060: Subvention de 1 000 euros à « l'Union Sportive Chattoise » (USC)
- 2020-061: Subvention exceptionnelle de 1 000 euros à « l'Union Sportive Chattoise » (USC)
- <u>2020-062</u> : Acquisition foncière d'un terrain et de la maison FOREST (EISENREICH) située 38 impasse de la Perception, parcelle cadastrée B 920
- <u>2020-063</u>: Convention de servitudes avec ENEDIS-ligne électrique souterraine passant sur les parcelles B 1014 et 1015 appartenant à la commune de Chatte
- <u>2020-064</u>: Motion de soutien de la commune de Chatte à la demande d'obtention d'une fréquence FM temporaire de Radio Sud Grésivaudan au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA)
- 2020-065: Convention entre la commune de Chatte et les associations concernant la reprise d'activités dans les salles et équipements communaux dans le cadre de la crise sanitaire
- <u>2020-066</u>: Fixation des tarifs d'occupation du domaine public-camion outillage et trucks. (hors marché du dimanche matin)
- 2020-067: Acquisition foncière d'une dépendance appartenant à la SCI GILIBERT située 38 impasse de la Perception, parcelle cadastrée B 1611

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, sur proposition du Maire :

• de **DESIGNER** :

- o (2020-052) monsieur Daniel BERNARD pour représenter la Commune de Chatte aux assemblées générales d'actionnaires de TERRITOIRES 38, en qualité de porteur d'actions. Il est précisé qu'il pourra être amené à candidater comme représentant de l'Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'Administration et accepter toutes fonctions et tous mandats qui peuvent lui être confiés par les instances de TERRITOIRES 38.
- (2020-053) madame Isabelle LOUET comme conseillère municipale en charge des questions de défense, suite à un courrier du 16 juillet 2020 de la Préfecture de l'Isère, informant le Maire de la nécessité de désigner un élu en charge des questions militaires.

• d'APPROUVER :

- o (2020-054) le principe de création d'un marché hebdomadaire alimentaire du dimanche matin, situé sur la Place du Champ de Mars, de 07h30 à 12h45, tout au long de l'année, afin de mettre en place une offre commerciale de proximité pour les habitants, mais également de renforcer l'animation de la commune.
- (2020-055) l'adoption du règlement général du marché hebdomadaire du dimanche matin situé sur la Place du Champ de Mars, afin de règlementer l'occupation du domaine public par des commerçants non sédentaires, lors de leur installation sur cette même place.

• de FIXER :

o (2020-056) les tarifs d'occupation du domaine public suite à la création du marché alimentaire hebdomadaire du dimanche matin , comme suit :

VENTE AMBULANTE, ETAL ET EMPLACEMENT DE MARCHE SUR LA PLACE DU CHAMP DE MARS lors du marché alimentaire du dimanche matin:

- Gratuité jusqu'au 31 décembre 2020.

A compter du 01 janvier 2021, principe de l'abonnement accordé et attribué par le Maire:

- 0.50 € du mètre linéaire installé chaque dimanche
- 3.00 € forfait branchement électrique chaque dimanche

Facturation trimestrielle à terme échu par le secrétariat de Mairie (absences ponctuelles non déduites)

- (2020-066) les tarifs d'occupation du domaine public pour les camions magasins type camion d'outillage et les camions pizza/trucks (food trucks, flower trucks) et autres, qui s'installent hors du marché du dimanche matin, comme suit:
 - CAMION D'OUTILLAGE :

64 euros à chaque installation

- CAMION PIZZA/FOOD TRUCKS ET TRUCKS VARIES :

Gratuité des 6 premiers mois à compter de la 1ère date d'installation (autorisation écrite de la commune)

Puis:

- 0.50 € du mètre linéaire installé (mesuré par un agent de la commune) à chaque installation
- 12.00 € forfait branchement électrique à chaque installation

Facturation trimestrielle à terme échu par le secrétariat de Mairie (absences ponctuelles non déduites)

- de SUPPRIMER un poste de Brigadier Chef Principal de Police Municipale à temps complet à partir du 01 septembre 2020, suite à un départ en retraite et dans l'attente de l'avis du Comité Technique siégeant au Centre De Gestion de l'Isère.
- de RECRUTER Monsieur Enzo RODRIGUEZ en contrat d'apprentissage, en lien avec la MFR de Chatte comme CFA, afin de préparer un CAP Maintenance des Bâtiments des Collectivités sur 2 ans environ, à compter du 07 septembre 2020, l'avis du Comité Technique ayant été sollicité pour sa séance de septembre 2020 et de donner tous pouvoirs au Maire pour signer le contrat ainsi que la convention conclue avec la Maison Familiale Rurale de Chatte pour la prise en charge d'une partie des frais pédagogiques;

Monsieur Enzo RODRIGUEZ sera rémunéré de la manière suivante :

Périodes d'apprentissage	% du S.M.I.C.
Du 07 septembre 2020 au 06 septembre 2021	27 %
Du 07 septembre 2021 au 08 juillet 2022	39 %
Du 09 juillet 2022 au 31 août 2022	51 %

d'APPROUVER la décision modificative N°1 suivante au budget Commune :

o Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminuti on de crédits	Augmentat ion de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 615231 : Voirie		5 681.35 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		5 681.35 €		
D 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	5 681.35 €			
TOTAL D 022: Dépenses imprévues de	5 681.35 €			
fonctionnement				
Total	5 681.35 €	5 681.35 €		
INVESTISSEMENT				
D 020: Dépenses imprévues Invest	3 620.00 €			
TOTAL D 20 : Dépenses imprévues Invest	3 620.00 €			
D 10226 : taxe d'aménagement		300.00 €		
TOTAL D 10 : Dotation fonds divers		300.00 €		
Réserves				
D 2183-19 : Acquisitions diverses		1 000.00 €		
Total D 21 : immobilisations corporelles		1 000.00 €		
D 2315-11 : VOIRIE	7 290.00 €			
D 2315-18 : Batiments divers		9 610.00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	7 290.00 €	9 610.00 €		
Total	10 910.00 €	10 910.00 €		

- d'ATTRIBUER les subventions suivantes à l'association « Union Sportive Chattoise » (USC):
 - o (2020-060) Une de 1 000 euros pour participer au financement du fonctionnement de l'association, pour une durée allant du 01/09/2020 au 31/12/2020.
 - $_{\circ}$ (2020-061) Une autre exceptionnelle de 1 000 euros afin de participer au financement de l'organisation du 7 $^{\rm \acute{e}me}$ tournoi de rentrée U11/U13 qui aura lieu les 12 et 13 septembre 2020
- d'ACQUERIR les parcelles et bâtiments suivants :
 - o(2020-062 à la majorité (1 abstention)) une parcelle cadastrée B 920 située 3 Impasse de la Perception d'une surface de 270 m2 et d'une maison située 38 Impasse de la Perception appartenant à Mme Suzanne FOREST (EISENREICH), après préemption de ces biens par la commune compte tenu de l'intérêt de ce site, afin de projeter de réaliser des travaux de voirie et de négocier l'acquisition à 130 000 euros maximum.
 - o (2020-067) une parcelle cadastrée B 1611 située 3 Impasse de la Perception de 32 m2 et d'une dépendance type garage/entrepôt située 38 impasse de la Perception appartenant à la SCI GILIBERT après préemption de ces biens par la commune compte tenu de l'intérêt de ce site, afin de projeter de réaliser des travaux de voirie et de négocier l'acquisition à 6 000 euros maximum.

- d'APPROUVER la signature des conventions suivantes :
 - o (2020-063) une convention de servitudes avec ENEDIS dans le cadre d'un passage d'une ligne souterraine sur les parcelles B 1014 et B 1015 appartenant à la commune et situées « Le Village » afin de raccorder un bâtiment et d'implanter un ouvrage électrique de distribution publique. L'indemnité financière forfaitaire et définitive au titre de l'intangibilité des ouvrages s'élève à zéro euro.
 - o(2020-065) Une convention entre la commune et les associations concernant la reprise des activités dans les salles et équipements communaux dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19. En effet, la reprise d'activités de chaque association au sein des salles communales nécessite la mise en œuvre de mesures d'hygiène et de distanciation, de limitation du nombre de visiteurs et d'usagers formalisées par la signature d'une convention imposant toutes ces mesures.
- de SOUTENIR par l'intermédiaire d'une motion la web radio locale « Radio Sud Grésivaudan » qui est devenue en quelques mois un média de proximité reconnu. Cette radio engagée dans plusieurs projets, facteurs de cohésion sociale et territoriale, souhaite aujourd'hui étendre son audience et toucher un public plus large et à ce titre, faire une demande de fréquence FM temporaire auprès de l'antenne régionale du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA).

La séance est levée à 21 heures 10 minutes

Le Maire André ROUX